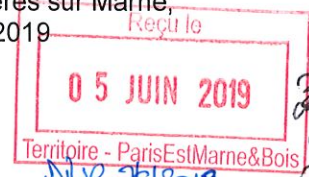


Courrier référencé : LV-2019
 N° de référence : 20
 Affaire suivie par Laura VANTAL
 Responsable du Service Urbanisme
 Tél. : 01 45 94 74 70

Chennevières sur Marne,
 le 23 mai 2019



Établissement Public Territorial Paris
 Est Marne & Bois
 1 Place Uranie
 94340 Joinville-le-Pont

OBJET : Modification du PLU de la commune de Champigny-sur-Marne

Monsieur le Président,

Je fais suite à la consultation de la Ville de Chennevières-sur-Marne dans le cadre de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Champigny-sur-Marne, et vous prie de trouver ci-dessous les remarques de la Ville.

La Ville de Chennevières-sur-Marne partage l'objectif de préservation de l'environnement et de la biodiversité porté par les coefficients de biotope dans le projet de modification du PLU de Champigny-sur-Marne. Le PLU de Chennevières-sur-Marne lors de sa révision en 2017 a instauré des coefficients de pleine terre afin de satisfaire à ce même objectif.

De la même façon, concernant le souhait d'enrichissement de l'inventaire du patrimoine d'intérêt local intégré dans ce projet de modification du PLU de la commune de Champigny-sur-Marne, la Ville de Chennevières-sur-Marne a également souhaité aller dans ce sens, lors de la modification simplifiée de son PLU en 2018 qui a permis d'identifier des bâtiments remarquables à préserver.

Par ailleurs, je note avec grand intérêt l'instauration du périmètre d'études sur le secteur de l'entrée de Ville Sud de Champigny à l'Ouest de l'ancienne Voie de Desserte Orientale. L'arrivée de l'infrastructure Altival en 2024 depuis la gare de Noisy-le-Grand Mont d'Est jusqu'à la RD 4 à Chennevières et l'aménagement des terrains de l'ancienne Voie de Desserte Orientale sont une opportunité de développement pour nos territoires. La Ville de Chennevières a récemment mené une étude de programmation urbaine sur son entrée de ville Nord, qui prévoit la réalisation d'un programme mixte logements/développement économique accompagné d'un équipement sportif en remplacement du stade Aristide Briand existant. Les conclusions de cette étude devront être partagées avec la Ville de Champigny afin que nos deux Communes partagent un projet de développement cohérent sur ce secteur commun.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Jean-Pierre BARNAUD



Maire de Chennevières-sur-Marne
 Vice-Président de la Métropole du Grand Paris
 Vice-Président du Territoire Grand Paris Sud Est
 Avenir

Copie : Ville de Champigny-sur-Marne